

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
DROME

Extrait du Registre
des délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de **COBONNE**

Séance du 05 octobre 2015

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal : 11
Présents : 8
Qui ont pris part à la délibération : 9
Pour : 9

L'an deux mil quinze et le cinq octobre à vingt heures trente,
le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est
réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de M. LOTHE José, Maire.

Présents : MM. ALLAIN Serge - FARNIER Raymond - GAUTHIER Josiane - GENCEL Franck - LOTHE
José - MANGAULT Fabrice - RAILLON Thierry -- RENÉ Dominique

Absents : CUER Raphaël - LEROY François

Pouvoir de MATHIEU Cécile à MANGAULT Fabrice

M. RAILLON Thierry a été élu secrétaire.

Réf : 20151005-01

Objet : Renouvellement de la Taxe d'Aménagement

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 7 novembre 2011, instaurant la Taxe
d'Aménagement au taux de 3 % à compter du 1^{er} mars 2012 pour une durée de 3 ans. Il convient donc
de la renouveler.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Décide** de maintenir le taux à 3 %, à compter du 1^{er} janvier 2016 sur l'ensemble du
territoire communal
La présente délibération est valable pour une durée d'un an reconductible.
- **autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire**

Fait et délibéré les, jour, mois et an susdits.

Le Maire

José LOTHE

